

Carreleur (Chef d'entreprise)

RÉF | 2978

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Le carreleur définit le plan de pose et réalise les supports qu'il doit carreler. Il réalise des travaux de carrelage en pose collée, en pose sur chape fraîche ou encore des travaux de carrelage à plein bain de mortier.
Le carreleur participe à l'organisation et la sécurité de l'entreprise, du chantier, gère le matériel, les équipements et matériaux nécessaires à l'exécution des travaux.

Programme

- **Cours Professionnels:**

Année préparatoire:

Organisation de l'entreprise et du chantier - Joints - Pose collée - Démonstration pratique - Pose sur chape fraîche et plein bain de mortier - Supports à carreler

1ère année:

Analyse des données techniques d'un projet de chantier - Réalisation du métré d'un chantier - Réalisation du devis d'un chantier - Modules techniques spécifiques carreleur

2ème année:

Modules techniques spécifiques carreleur - Gestion de l'exécution technique d'un chantier - Assurer le volet social - Assurer le volet administratif - Assurer le volet financier - Evaluer son entreprise - Créer ou reprendre une entreprise générale - Suivi du projet entreprise

-Cours de Gestion : CPT - comptabilité - AF - aspects financiers - EDE - esprit d'entreprendre - CED - création d'entreprise - LEG - législation - FSC - fiscalité - GCO - gestion commerciale.

[Pour plus détails, veuillez cliquer ici](#)

- Pratique professionnelle:

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une convention de stage avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle**. Il est l'intermédiaire indispensable à la conclusion d'une convention de stage.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation [Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée	2 ans + 1 année préparatoire éventuelle
Horaire	Les cours se donnent en journée et en soirée.
Début	Septembre et janvier
Coût	325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	Etre agé de 18 ans au 31/12 ET être porteur du CESI ou du C2D dans les sections générale, technique ou artistique OU être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes dans la profession OU avoir suivi avec fruit la 6e année de l'enseignement professionnel OU réussir un test d'admission (connaissances de base en mathématique et en français). Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire et d'occupation dans la profession. Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.
Remarques	<p>Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire et d'occupation dans la profession.</p> <p>Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;- titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;- occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Session de janvier : Inscription du 25 novembre 2019 au 17 janvier 2020.
- [Plus d'informations concernant les inscriptions ?](#)
- Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle ([voir les permanences](#)).

Organisme**efp / SFPME- Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>